

**AVIS PUBLIC d'entrée en vigueur d'un règlement
Règlement numéro 304-2022**

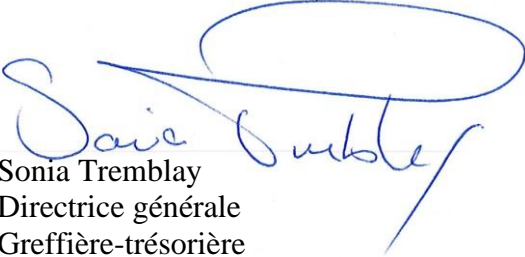
Veillez prendre avis que lors d'une séance de son conseil tenue le 7 novembre 2022, la Municipalité de Barnston-Ouest a adopté le règlement numéro 304-2022 intitulé : « *Règlement sur les Plans d'aménagement d'ensemble (PAE)* ».

Ce règlement a pour objet l'obligation de production d'un Plan d'aménagement d'ensemble dans la zone U-8, pour toute demande de modification à un ou plusieurs règlements d'urbanisme. Le règlement est réputé conforme aux objectifs du Schéma d'aménagement et de développement durable (SADD) de la MRC de Coaticook et aux dispositions du document complémentaire.

Ce règlement a été approuvé par le conseil de la municipalité régionale de comté de Coaticook le 16 novembre 2022. Un certificat de conformité à l'égard de ce règlement a été délivré le 16 novembre 2022. Le règlement numéro 304-2022 est donc en vigueur depuis le 16 novembre 2022.

Tout intéressé peut prendre communication dudit règlement aux heures régulières d'ouverture au bureau municipal.

Donné à Barnston-Ouest, ce 17 novembre 2022.



Sonia Tremblay
Directrice générale
Greffière-trésorière